

**Festival « Aux Écrans du Réel » 2023**  
**Premier Doc**  
**Concours du Premier Film Documentaire**

Organisé par l'association Chroma

*21<sup>è</sup> édition 24, 25, 26 novembre 2023*

Le Mans (France)

**Date limite d'inscription : 15 juin 2023**

## RÈGLEMENT

1 - Peuvent concourir les réalisatrices et réalisateurs qui présenteront leur premier film documentaire « d'auteur », produit depuis 2020.

S'il s'agit d'une co-réalisation, il faut que ce soit le premier film documentaire de chacun des 2 réalisateurs ou réalisatrices.

2 - Ne seront pas considérés comme premier documentaire « d'auteur » les reportages, émissions d'information, films promotionnels, touristiques ou d'entreprise et clips.

3 - Les supports de diffusion acceptés sont : DCP (en priorité), Blu-ray.

4 - L'association fera une sélection parmi les films inscrits.

Un jury souverain, composé de professionnels, établira le palmarès de cette manifestation. Un jury lycéen attribuera également un prix au film de son choix et les spectateurs voteront pour décerner le prix du public.

Les prix décernés seront remis aux réalisateurs.

5 - La fiche d'inscription devra être accompagnée des frais d'inscription et d'un DVD (qui sera conservé par ChrOma) ou d'un lien Vimeo valable jusqu'au mois de septembre et pour les films sélectionnés jusqu'à la fin du festival.

6 - Les films non francophones devront être sous-titrés en français.

7 - Les lauréats pourront utiliser leurs prix à des fins promotionnelles.

8 - De courts extraits et des photogrammes des films sélectionnés ou primés pourront être diffusés dans les médias et par les télévisions locales, régionales et nationales à des fins de promotion du festival.

9 - La présence de la réalisatrice ou du réalisateur, de préférence, ou d'un représentant du film est fortement souhaitée pendant la durée du concours.

Il bénéficiera de la prise en charge de son séjour :

- hébergement et restauration (sauf le dimanche midi) ;

- remboursement de ses frais de transport sur présentation des justificatifs des trajets aller et retour à concurrence de 80 € par personne (2 maximum en cas de co-réalisation).

Les candidats présents s'engagent à honorer les rendez-vous prévus dans le cadre du Concours Premier Doc.

10 - L'association ne peut être tenue pour responsable des perturbations, retards ou pertes pouvant survenir dans les services postaux.

11 - L'association se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigent.

12 - Les films envoyés à la sélection du concours Premier doc ne peuvent pas être inscrits la même année dans une autre section du festival (Films d'Ici et d'Ailleurs).

13 - Tout film inscrit et sélectionné ne peut être retiré du Festival par le réalisateur ou son représentant.

14 - L'inscription d'un film et son envoi au Festival impliquent l'acceptation du présent règlement par les producteurs ou leurs représentants.

## **INSCRIPTIONS**

Toute demande d'inscription est effectuée via la plateforme DocFilmDepot

Toute demande non accompagnée des frais d'inscription ne sera pas traitée.

Le paiement d'un droit d'inscription de 10 euros est obligatoire pour tout film proposé au concours.

Les écoles de cinéma sont exonérées des frais d'inscription, mais ne peuvent présenter que 3 films maximum au concours Premier doc.

Le paiement s'effectuera automatiquement par virement Paypal sur la plateforme DocFilmDepot.